

Au Conseil Intercommunal

Préavis 05/2023 (législature 2021-2026)

Concernant une demande de crédit de **CHF 71'000.00 TTC** destiné à financer la création d'une salle de vie pour les trotteurs et d'une salle de pause pour le personnel à la nurserie-garderie (crèche) Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue

Responsables :

M. Philippe DEPIERRE, Municipal à Trélex, dicastère Accueil de jour
Mme Annick KOSEL, Directrice générale

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le nombre d'enfants en âge préscolaire (et scolaire¹) augmente significativement depuis plusieurs années dans les communes de l'AISGE de manière générale et plus particulièrement dans les communes de Saint-Cergue et d'Arzier-Le Muids.

Cette tendance a un impact important sur le taux d'occupation des structures d'accueil de jour de l'AISGE. On est face à trois problématiques en ce qui concerne l'accueil préscolaire au sein de l'association intercommunale :

1. Les structures préscolaires sont insuffisantes,
2. Des travaux sont nécessaires pour remettre en conformité, s'agissant des normes cantonales, la structure des Petits Écureuils selon l'interpellation de l'OAJE,
3. Et enfin la plupart des structures existantes sont saturées.

L'augmentation des besoins s'est traduite par une demande de la Direction du service préscolaire de l'AISGE et de l'équipe des Petits Ecureuils pour l'extension de la crèche.

A ce jour, selon les projections et chiffres à notre disposition, une crèche d'au moins 44 places répondrait aux besoins de la population de la commune de Saint-Cergue. Cette commune ne possède actuellement aucune surface permettant d'accueillir une crèche de 44 places qui nécessiterait une surface d'au moins 450 mètres carrés.

¹ Ceci aura d'importantes répercussions en matière de scolarisation desdits enfants dans les années à venir.

Ce projet d'extension permettra rapidement à la commune et à l'AISGE de créer 7 places d'accueil supplémentaires dans le groupe transversal, faisant passer la crèche de 22 places à 29 places, en attendant qu'un projet d'une crèche de 44 places voie le jour à Saint-Cergue à l'horizon 2026-2027.

Rappel des bases légales

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants de 0 à 15 ans est divisé en trois secteurs différents :

1. L'accueil en milieu familial (« mamans de jour »),
2. L'accueil collectif préscolaire (nurseries, garderies et jardins d'enfants) de 0 à 4 ans,
3. L'accueil collectif parascolaire (UAPE, APEMS et cantines scolaires) de 4 à 15 ans.

Dans le cas qui nous occupe, la structure concernée est une structure collective d'accueil préscolaire qui doit répondre à plusieurs bases légales parmi lesquelles :

- a) L'Ordonnance fédérale du 19 octobre 1997 (OPE) sur le placement d'enfants qui précise que le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance (art. 1 OPE),
- b) La Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui décline les différentes autorités compétentes et leurs missions,
- c) Le Règlement d'application de la loi sur l'accueil de jour (RLAJE) qui précise les modalités de mise en œuvre de la loi,
- d) Les Directives de l'accueil collectif préscolaire des enfants et leurs référentiels de compétence. Ces dernières directives précisent en particulier les conditions d'autorisation pour l'ouverture d'une nouvelle structure ainsi que les aménagements techniques et sanitaires nécessaires (avec un minimum de 3m² par enfant, hors espaces de service), les exigences pédagogiques et organisationnelles demandées aux structures et enfin les taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis qui se découpent ainsi :
 - 1 personne encadrante présente pour 5 enfants présents, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 OU 24 mois (« bébés »)
 - 1 personne encadrante présente pour 7 enfants présents âgés de 18 OU 24 jusqu'à 30 OU 36 mois (« trotteurs »)
 - 1 personne encadrante présente pour 10 enfants présents âgés de 30 OU 36 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école (« grands »)
- e) Les responsabilités pour mettre en œuvre le dispositif légal précité se répartissent entre 5 acteurs principaux sur le canton de Vaud :
 1. **L'OAJE** : L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) est l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour des enfants et de surveiller les différentes formes d'accueil à la journée des enfants, hors de leur milieu familial,
 2. **La FAJE** : La Fondation créée en 2006 a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. **Elle reconnaît et subventionne les structures d'accueil au travers des réseaux** d'accueil de jour des enfants, lesquels regroupent des structures d'accueil collectif (crèches, garderies, UAPE ou des APEMS) et des structures de coordination

de l'accueil familial de jour,

3. **Le réseau** : le réseau d'accueil de jour peut être constitué par des communes, associations de communes, associations privées voire entreprises qui définissent librement les contours géographiques, les statuts juridiques, le plan de développement ainsi que les tarifs et les règles financières inhérentes. Ils doivent être reconnus par la FAJE. L'AISGE est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT),
4. **Les communes** : exercent une responsabilité politique,
5. **Les structures d'accueil de jour** : exercent une responsabilité administrative et pédagogique.

Raisons d'être du projet : les besoins

La crèche de Saint-Cergue ne convient plus aux impératifs d'accueil. En effet, selon l'OAJE : « *Si l'exploitant souhaite continuer à exploiter cette institution dans ces locaux, il faut penser à prendre en compte les travaux de mise en conformité en échelonnant dans les budgets futurs. Continuer à exploiter cette institution dans ces locaux ne va pas résoudre le problème du passage des parents dans les espaces des Trotteurs et des Grands, il serait judicieux également de réfléchir comment améliorer cette problématique.* »². Elle ne convient plus aux impératifs de conditions de travail. En effet, le personnel ne dispose pas de salle de pause. Et enfin, la capacité est à la limite maximale.

23 enfants sont en attente pour un rentrée en août 2023. Il est impératif de trouver une solution pour les familles.

Liste d'attente 2023						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Nb enfants
Liste d'attente interne	7	5	3	2	2	10
Liste d'attente Kibe (RAT)	9	11	9	12	7	13
Total	16	16	12	14	9	23

Le taux de remplissage au 1^{er} mars 2023 est de :

- 98% en nurserie
- 88% chez les trotteurs
- 93 % chez les grands

L'ensemble des 5 communes de l'AISGE, et plus particulièrement les deux communes du haut, connaissent une augmentation régulière et continue de la demande en accueil de jour préscolaire.

L'étude démographique faite par l'entreprise MICROGIS en décembre 2021, démontre que les enfants en âge préscolaire devraient « *atteindre un effectif de 120 enfants à l'horizon 2030. Pour cette population, il apparaît que le taux idéal de couverture pour les places d'accueil est de 1 place pour 2 enfants soit **60 places à terme.*** ».

² Extrait de la grille de surveillance de la visite de l'OAJE du 20.10.21

Projet d'extension de la crèche « Les Petits Ecureuils » (LPE)

La commune de Saint-Cergue ne possède actuellement aucune surface permettant d'accueillir une crèche de 44 enfants qui nécessite une surface d'au moins 450 mètres carrés.

Le propriétaire du bâtiment, abritant la crèche LPE, n'occupe plus le local jouxtant la structure d'accueil et il est d'accord de le louer à l'AISGE. L'occasion est parfaite et l'AISGE s'est immédiatement portée volontaire pour louer le local. L'AISGE souhaite agrandir la structure en annexant le local de l'architecte jouxtant la crèche (plan en pièce jointe). Ceci nous permettra d'augmenter le nombre de places en créant 7 places supplémentaires dans le groupe transversal, passant de 22 à 29, mais également d'améliorer les conditions de travail du personnel en leur aménageant une véritable salle de pause.

Rentabilité de la nouvelle structure

Comme mentionné ci-dessus, nous avons 23 enfants en liste d'attente à la commune de Saint-Cergue, pour la rentrée d'août 2023. Les 7 places supplémentaires créées permettront à l'AISGE de réduire le nombre d'enfants en liste d'attente **de 10 enfants** âgés de 18-24 à 36 mois. Nous avons actuellement sur liste d'attente, une demande suffisante en placement pour cette tranche d'âge.

Les jours qui ne devraient pas être remplis l'année de l'ouverture seront gérés au niveau du personnel afin qu'aucun coût supplémentaire ne vienne impacter la structure. Le taux d'encadrement des groupes d'enfants sera adapté en fonction du nombre d'enfants.

Planification

Idéalement, l'AISGE espère accueillir les enfants dans la nouvelle structure dès la rentrée du mois d'août 2023. Dès l'acceptation de la présente demande, la commande de l'ensemble du mobilier et des fournitures sera effectuée, et l'AISGE déclenchera les démarches pour recruter le personnel nécessaire.

Aspects financiers

Les coûts

Les coûts du projet se composent : du loyer de la surface supplémentaire, de l'aménagement de la pièce louée pour la rendre conforme aux exigences de l'OAJE, de l'équipement et du mobilier. Comme mentionné, l'ensemble des coûts induits par ce changement est à la charge de l'AISGE : aménagement des locaux existants et équipement des nouveaux locaux.

Basés sur des devis demandés à des entreprises de la place, les coûts prévus sont les suivants :

	Description	Coût
Percement du mur béton	Un passage doit être créé entre la salle annexée et le vestiaire actuel afin de permettre la circulation des enfants, des parents et des professionnel-le-s	3'000.00

Table à langer	La table à langer doit être commandée chez notre fournisseur Round Office puis raccordée par un sanitaire.	8'000.00
Travaux sanitaires table à langer (estimation)	Raccordement table à langer	500.00
Installation sanitaires	Il faut installer des WC enfants ainsi qu'une vasque. Un écoulement de diamètre suffisant est présent dans la gaine technique + raccordement table à langer	9'000.00
Peinture des murs (estimation)	Les murs sont en béton brut, des murs blancs seraient plus adéquats.	1'500.00
Réouverture des fenêtres / Déplacement de la porte/Plâtrerie, peinture	Les fenêtres ont été bouchées, il faut retirer le placo et prévoir les finitions. /La porte donnant sur la salle de pause doit être déplacée afin de permettre l'installation des sanitaires. / Les peintures et revêtements devront être adaptés aux travaux effectués.	6'000.00
Electricité, luminaires (estimation)	Les luminaires actuels sont des spots, ce qui n'est pas adapté aux enfants. Idéalement, installer un variateur.	1'500.00
Pose de stores	Des stores doivent être installés sur la porte afin de créer un coin sieste.	800.00
Portes de communication, 2 pièces (estimation)	Deux portes sont à installer suite aux nouvelles ouvertures créées.	1'800.00
Anti-pinces-doigts	Ils sont exigés par l'OAJE afin d'éviter des doigts coincés dans les portes. Inclus frais d'installation.	600.00
Hauteur de poignée	Rehausser la poignée de la porte de la terrasse à 1m50 pour des raisons de sécurité.	1'000.00
Equipement et aménagement salle de pause	La salle de pause est à aménager en canapé, table, étagère, déco, machine à café, micro-ondes, bouilloire.	1'000.00
Tableaux d'affichage	3 pièces à 170.-/p.	510.00
Equipement téléphone et Wifi		3'537.70
Matériel éducatif		5'000.00

Aménagement de la salle	1 meuble de rangement couchettes 8 ou 10 Couchettes standard, literie, 2 tables trapèzes chaises 1 tabouret à roulettes adulte Divers meubles barrières Tapis/ modules motricité miroir Coin calme Caisses rangement Chariot	13'000.00
Aménagement de la salle de bain	1 meuble complément 1 meuble à casiers stop bacs 2 pots Linges (gants, serviettes, bavoirs) 2 distributeurs essuie-mains 2 distributeurs savon 1 poubelle à couches Séparation toilettes	1'500.00
Espace vestiaire	1 vestiaire ilot zip zap 1445.93 1 vestiaire droit zip zap 797.68	2'300.00
Aménagement salle de pause	Vestiaires adultes 2x2 portes Canapé, étagère Cafetière/bouilloire	3'000.00
Nettoyages de fin de chantier		1'000.00
Heures équipe éducative pour installation	Ce temps d'installation doit être payé (moyenne de 40.- /h avec charges patronales)	800.00
Frais d'architecte	Réalisation des plans, planification et suivi des travaux	Offerts (devisés normalement à 5300.-)
Réserve		5'000.00
TOTAL		70'347.70
LOYER MENSUEL DU LOCAL³ (charges incluses, 1 place de garage incluse.)		1'093.50

³ Loyer : même prix au m² que le loyer actuel.

Le coût de l'aménagement et de l'équipement est totalement couvert par les réserves libres de l'AISGE « nouvelles structures » et « réserves diverses » de l'AISGE, qui se montent à CHF 502'768.86 au 31.12.2022.

Subventions

La Confédération et le Canton (via la FAJE) soutiennent financièrement la création de places d'accueil de jour, selon des modalités sensiblement différentes :

Pour ce projet, l'AISGE par le biais du RAT, bénéficiera d'une aide au démarrage de la FAJE dès lors qu'il y a création de places d'accueil supplémentaires. La FAJE octroie, pour sa part, une contribution forfaitaire unique de CHF 5'500.00 par place supplémentaire ouverte (sachant que « a » représente le nombre de places créées). Cependant, entre 2019 et 2024, cette aide au démarrage a été étendue sur trois ans, selon les formules suivantes :

- ⇒ Première année : $a * \underline{\text{CHF } 5'500.00} = \underline{\text{CHF } 38'500.00}$ (pour les 7 places créées)
- ⇒ Deuxième année : $a * \underline{\text{CHF } 2'500.00} = \underline{\text{CHF } 17'500.00}$ (pour les 7 places créées)
- ⇒ Troisième année : $a * \underline{\text{CHF } 1'500.00} = \underline{\text{CHF } 10'500.00}$ (pour les 7 places créées)

S'agissant de la nature du projet et sur la base des devis demandés, il y aurait également lieu de demander à la FAJE l'aide à la pierre qui pourrait compenser CHF 8'000.00 environ, les dépenses liées à la construction.

Soit un total des subventions d'au moins CHF 74'500.00 supérieur au montant de CHF 70'347.70 du projet.

La subvention de l'OFAS dans ce présent projet n'est pas acquise, étant donné que la crèche augmente sa capacité d'accueil de 7 places. En effet, pour bénéficier des subventions de l'OFAS, les structures existantes qui augmentent leur offre doivent accroître leur nombre de places d'un tiers (et de 10 places au moins) ou allonger leur durée annuelle d'ouverture d'au moins un tiers.

Les travaux prévus seront, dans un premier temps, financés par les fonds propres de l'AISGE et compensés par les subventions, qui ne seront cependant versées que 2 à 3 ans après l'ouverture de la nouvelle structure.

Péroration

Les besoins en accueil de jour pour les jeunes enfants ne font qu'augmenter depuis des années. Notre association, a toujours poursuivi une politique volontaire visant à offrir les meilleures conditions possibles aux parents pour une charge maîtrisée et supportable pour les contribuables.

Dans cet esprit, le présent projet va permettre, de développer notre offre et ainsi permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité directeur de l'AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

Vu	Préavis 05/2023 (législature 2021-2026) concernant une demande de crédit de CHF 71'000.00 TTC destiné à financer la création d'une salle de vie pour les trotteurs et d'une salle de pause pour le personnel à la crèche Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue
Ouï	le rapport de la commission de Gestion/Finances
Ouï	le rapport de la commission des bâtiments
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
D é c i d e	d'accorder un crédit de CHF 71'000.00 TTC destiné à financer la création d'une salle de vie pour les trotteurs et d'une salle de pause pour le personnel à la crèche Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue de financer ce dernier par la trésorerie courante d'amortir dès le remboursement des subventions

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE dans sa séance du 22 mars 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :

Le Président :
Scott ADAMS

La Secrétaire générale :
Dominique ALTHAUS

Annexes :

- Plans d'architecte
- Validation OAJE
- Aide démarrage : https://faje-vd.ch/wp-content/uploads/2017/05/AideDemarrage_directives_20210915_VF.pdf
- Aide à la pierre : https://faje-vd.ch/wp-content/uploads/2022/08/AIDEALAPIERRE_Dispositions-dapplication_VF_2022-08-12.pdf
- Aide OFAS : <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/finanzhilfen/kinderbetreuung/finanzhilfen-schaffung-betreuungsplaetze.html>